

	<b>CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES</b>	<b>RISK management / RSE</b>
		9 juin 2021
	<i>Réf. THE03 Charte des achats responsables</i>	Version 1.1 Nombre de pages: 11

# La Charte des Achats Responsables

## *POURQUOI UNE CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES ?*

Cette *Charte des achats responsables* s'inscrit dans la **politique responsable** mise en œuvre par notre entreprise, elle répond aux objectifs d'amélioration fixés par la loi PACTE.

Pour mémoire, notre objectif est de continuer à améliorer notre *pratique des affaires*, de construire de véritables relations de partenariat avec nos *parties prenantes fournisseurs*.

Cette *Charte des achats responsables* doit nous permettre de partager avec nos fournisseurs des valeurs qui nous sont fortes, de les associer à notre démarche de progrès et d'amélioration continue. Elle a aussi pour but de **simplifier et de fluidifier nos relations**. Pour cela elle **présume de la bonne foi et de la confiance dans notre relation**. Pour cette raison, tout commencement d'exécution d'un contrat de fourniture ou de prestation vaut acceptation de la présente charte qui de **plein droit, fait partie intégrante de la relation contractuelle**.

Dans le cadre de nos relations, il sera régulièrement fait référence à l'existence de cette *Charte des achats responsables*.

**Pour mémoire, TRANSPORTS THÉVENET est une entreprise de services de transport et de logistique aux entreprises. A ce titre, elle s'inscrit dans la « supply-chain » de ses propres clients auprès desquels TRANSPORTS THÉVENET a souscrit des engagements responsables et durables. Ces engagements sont des convictions fortes de TRANSPORTS THÉVENET qui fait le choix de privilégier les fournisseurs qui auront mis en place une démarche RSE et qui proposeront des pratiques innovantes en termes d'environnement et de développement durable.**

## *1 - NOS ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX :*

**TRANSPORTS THÉVENET** s'est engagé dans une démarche positive de développement durable *économiquement* et *écologiquement responsable* et s'oblige à prendre en compte ses parties prenantes, l'impact que ses décisions pourraient avoir sur elles.

**TRANSPORTS THÉVENET** s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans les pays où s'exercent ses activités.

**TRANSPORTS THÉVENET** s'est engagé dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) et, à ce titre, adhère au *Global compact* et respecte les principes fondamentaux édictés par l'ONU qui sont rappelés dans l'infographie ci-après :

	<b>CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES</b>	<b>RISK management / RSE</b>
		9 juin 2021
		Version 1.1
<i>Ref. THE03 Charte des achats responsables</i>		Nombre de pages: 21



## 2 - NOS ENGAGEMENTS FOURNISSEURS SONT :

Tous nos fournisseurs, sans distinction, jouent un **rôle clé** dans le développement de notre projet d'entreprise. Aussi, à ce titre, nous leur devons les engagements suivants :

### 2.1 Équité financière, transparence, intégrité et équilibre de la relation.

Conformément aux dispositions de la loi LME, nous nous engageons à ne pas déformer l'esprit de la loi et à nous abstenir de pratiques telles que :

- . le déséquilibre de la relation,
- . l'application de taux d'intérêts ou d'escompte excessifs sur les délais de paiement,
- . l'application d'une retenue déraisonnable dans le cas d'un litige sauf, si elle a été prévue dans les dispositions contractuelles,
- . le défaut d'information du fournisseur sur la survenance d'un litige,
- . le retard volontaire dans le traitement d'un litige.

### 2.2 Indépendance et conflits d'intérêts.

TRANSPORTS THÉVENET refuse toute gratification, sous quelque forme que ce soit qui proviendrait de ses fournisseurs. Les parties contractantes s'interdisent de tirer un profit personnel d'une transaction.

### 2.3 Confidentialité.

TRANSPORTS THÉVENET s'interdit de communiquer des données ou informations relatives à ses fournisseurs qui ne seraient pas publiques.

### 2.4 Prise en compte des risques de dépendances réciproques.

La situation des parties sera analysée régulièrement. Les engagements / désengagements seront discutés de façon concertée pour pouvoir être anticipés et progressifs.

## 3 - EN CONTREPARTIE, VOS ENGAGEMENTS FOURNISSEUR SONT :

### 3.1 Le fournisseur est un « homme de l'art ».

À ce titre, il est tenu d'une obligation de résultat pour la partie qui le concerne ou pour la part qui lui revient. Cette obligation de résultat s'accompagne d'une **obligation de conseil et de sécurité** à l'endroit de notre entreprise. Il est donc tenu de requérir auprès de notre entreprise

	<b>CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES</b>	<b>RISK management / RSE</b>
		9 juin 2021
		Version 1.1
	<i>Réf. THE03 Charte des achats responsables</i>	Nombre de pages : 31

toutes les informations utiles qui concernent notamment la destination finale des équipements, des biens, des process et des marchandises de telle sorte qu'il soit en mesure de répondre aux exigences et aux attendus que nous lui aurons formulés.

### **3.2 Sous-traitance.**

Le fournisseur **s'interdit de céder ou de faire sous-traiter tout ou partie de la commande** sans avoir préalablement obtenu notre accord écrit et express. Nous nous accordons le droit de refuser toute cession ou toute sous-traitance qu'elle soit totale ou partielle. Dans le cas où il serait fait appel à la sous-traitance, le fournisseur s'engage à effectuer les contrôles réglementaires du sous-traitant (lutte contre le travail dissimulé).

### **3.3 Confidentialité.**

Le fournisseur et ses préposés sont tenus d'un **engagement de confidentialité** qui leur interdit de communiquer à des tiers étrangers à la réalisation de la fourniture, toutes informations sous quelque forme que ce soit, dont ils pourraient avoir connaissance au cours de l'exécution du contrat.

### **3.4 Droits.**

Le fournisseur déclare **libres de droits les idées, les process, les modèles, les méthodes** qui seront mis en œuvre dans le cadre de sa fourniture.

### **3.5 Respect des lois et des réglementations.**

Le fournisseur s'engage à **respecter scrupuleusement les réglementations** qui lui sont applicables en matière de :

- **droit du travail,**
- **hygiène et sécurité,**
- **environnement,**
- **corruption.**

Sur ces questions le fournisseur déclare relever indemne **TRANSPORTS THÉVENET** de toute action en responsabilité qui trouverait son origine dans la violation de cet engagement fort. **Le respect des lois et des réglementations est une condition essentielle à l'existence de la relation commerciale.**

Le fournisseur s'engage à ce que le personnel mis à disposition ou au service de **TRANSPORTS THÉVENET** dispose de toutes les **aptitudes requises au poste, qu'il soit formé aux opérations à effectuer et qu'il respecte les consignes de sécurité.**

### **3.6 Respect des consignes et des procédures.**

Le fournisseur s'engage à **respecter les consignes et les procédures** qui lui seront communiquées par **TRANSPORTS THÉVENET.**

### **3.7 Respect des règles éthiques.**

Le fournisseur s'engage à **respecter les règles d'éthiques sociétale :**

- **prise en compte des parties prenantes ;**
- **équité et honnêteté ;**
- **loyauté.**

### **3.8 Assurances.**

Le fournisseur déclare être **assuré auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour ses activités et toutes les responsabilités qui en découlent.** A ce titre, le fournisseur s'engage à nous communiquer **chaque année à la date d'échéance du contrat** une attestation d'assurance qui précisera : **les activités assurées, les garanties et les montants assurés.**

### **3.9 Concurrence, conflits d'intérêt.**

Le fournisseur s'interdit d'exercer pour son compte ou pour le compte de tiers des **activités concurrentes** qui se rapporteraient à la fabrication ou à la commercialisation de produits susceptibles de créer une **confusion dans l'esprit du consommateur ou un conflit d'intérêt.**

	<b>CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES</b>	<b>RISK management / RSE</b>
		9 juin 2021
	<i>Réf. THE03 Charte des achats responsables</i>	Version 1.1 Nombre de pages: 41

### **3.10 Bonnes pratiques.**

Dans la mesure de ses possibilités et de ses capacités, le fournisseur s'engage à s'inscrire et à promouvoir à son tour :

- **les pratiques éthiques et loyales,**
- **le respect des lois et des réglementations applicables,**
- **l'égalité des chances,**
- **la lutte contre les discriminations,**
- **les achats solidaires,**
- **le fait d'être un acteur local engagé dans la vie économique et sociale de son territoire.**

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration impliquée, active et constructive sans qu'il nous soit nécessaire de recourir à des évaluations ou à des audits fournisseurs.

Bien cordialement,

**Éric THÉVENET**  
Dirigeant.